



DECISION N° 26-064

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

OBJET : Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026.

Jean LÉTOQUART, Maire de la Ville d'AVION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Président du C.C.A.S.,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

Vu la délibération n° 2007-06.45 en date du 17 décembre 2007, prise après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 23 octobre 2007, relative à la mise en place du taux de la promotion applicable au personnel du C.C.A.S.,

Vu la décision n° 21-187 du 17 décembre 2021, prise après avis favorable du Comité Technique du 1^{er} décembre 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DE DECKER Émilie	Adjoint administratif	01.05.2026

ARTICLE 2 : Le tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le Président du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- Au président du Centre de Gestion,
- Au comptable de la Collectivité.

Ainsi faite et décidée à AVION, le 8 avril 2026,

**Le Président du C.C.A.S.,
Jean LÉTOQUART**

Le Président du C.C.A.S.,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.